

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 février 2022 à 20 heures 10, salle du conseil

Présents : Mélanie BACQ, Daniel BOUTELIER, Benoît CARION, Thomas CLAISSE, Brigitte DECAUX, Guillaume DELATTE, Jacques DOMAS, Jean FAURE, Joselyne GILLERON, Marie GUILLAUMON, Nathalie LODATO, Philippe PIERART, Catherine WITASSE

Procurat

Cédric DERET donne procurat

Amélie GALET donne procurat

Louis LEBRIEZ donne procurat

Excusé(s) : Cédric DERET, Amélie GALET, Louis LEBRIEZ

Secrétaire de séance : Marie GUILLAUMON

Président de séance : Jean FAURE

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Aucune observation n'est formulée.

VOTE : adopté à l'unanimité (Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0)

Jacques DOMAS souhaite savoir si, comme évoqué lors du précédent conseil par Benoît CARION, la séance sera enregistrée. Ce dernier répond par l'affirmative.

1) Proposition d'une liste de noms pour l'AFR

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la reconstitution du bureau de l'AFR, il est demandé à la commune de désigner ses représentants.

Le Conseil propose la liste suivante :

- Hubert CARPENTIER (titulaire)
- Jean-Marie DUCORNEZ (titulaire)
- Jean-Pierre GABELLE (titulaire)
- André GILLERON (suppléant)
- Vincent MAUVIEL (suppléant)

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE : adopté à l'unanimité (Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0)

2) Signature d'une convention avec le SMBS

Monsieur le Maire indique que cette convention a pour objectif de fixer les conditions de réalisation de l'étude concernant l'aménagement du moulin de Vendegies-sur-Ecaillon. Une étude préalable sera donc réalisée et les travaux seront effectués par le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle grâce à cette convention, ce qui représenterait un coût nul pour la commune.

Guillaume DELATTE souhaite savoir ce qui est prévu. Il est répondu par Monsieur le Maire qu'il s'agit de procéder à l'enlèvement des vannes, qui ne sont plus en état de fonctionnement.

Nathalie LODATO souhaite savoir comment seront financés l'étude et les travaux. Monsieur le Maire répond qu'ils sont entièrement pris en charge par le SMBS.

Nathalie LODATO souhaite savoir si le fait d'enlever les vannes aura une incidence. Jacques DOMAS répond que, en lien avec la compétence GEMAPI, cela permettra de prévenir les inondations.

VOTE : adopté à l'unanimité (Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0)

3) Délibération relative à l'IRVE (SIDEK)

Monsieur le Maire explique que le Comité syndical du SIDEK a délibéré le 31 août dernier pour une modification statutaire permettant un transfert simplifié des compétences optionnelles. Cette modification a été actée par arrêté préfectoral avec une entrée en vigueur au 3 janvier 2022. Il est donc demandé à la commune de confirmer sa volonté de transférer la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » suite au nouvel arrêté préfectoral. Cela permettra à la commune de bénéficier d'une prise en charge totale pour l'installation d'une borne de recharge et d'un financement à hauteur de 75% pour son raccordement.

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE : adopté à l'unanimité (Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0)

4) Prix Maisons illuminées

Ce samedi 26 février a eu lieu à la Mairie la remise des prix du concours des maisons illuminées.

M. le Maire demande au Conseil de valider l'achat de 4 cartes cadeaux.

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE : adopté à l'unanimité (Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0)

5) Questions diverses

- ***Le contact a-t-il été pris avec le Département pour la régulation de la vitesse dans le village ? (Marie GUILLAUMON)***

Monsieur le Maire indique qu'une délégation des services de la voirie du Cambrésis a été reçue en mairie en fin d'année dernière. Il a été décidé l'installation d'un dispositif permettant de quantifier le nombre de passages, ainsi que de mesurer la vitesse moyenne. Ainsi, une stratégie adaptée pourra être proposée. Les deux endroits ciblés sont le Hameau de la Guinguette et la Rue de Solesmes.

Marie GUILLAUMON ajoute que ce genre de dispositif a déjà été utilisé à plusieurs reprises et n'a jamais entraîné d'aménagements. Elle propose également d'envisager ce même dispositif Route de Bermerain et Chaussée Brunehaut, afin d'obtenir des données plus complètes.

- ***Est-il envisagé de faire appel à une société d'élagage pour les arbres du Vieux-Chemin ? (Marie GUILLAUMON)***

Monsieur le Maire indique qu'un nettoyage du Vieux-Chemin a été réalisé par les employés communaux suite aux dernières intempéries, mais ils n'ont ni le temps ni le matériel pour faire plus.

Marie GUILLAUMON suggère que ces travaux pourraient être effectués par un ESAT, afin de diminuer les coûts pour la commune.

- ***Le maire a-t-il prévu d'accorder un parrainage pour la Présidentielle ? Si non, peut-on lui proposer d'en accorder un (quitte à ce que ce soit par tirage au sort) afin d'alimenter le débat démocratique ? (Cédric DERET)***

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà accordé son parrainage.

Benoît CARION souhaite connaître l'identité du candidat parrainé.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut se rendre sur un site Internet dédié pour avoir l'information.

- ***Est-il possible de modérer l'usage de la majuscule dans les publications du Facebook Page du Lonny ? (Cédric DERET)***

Monsieur le Maire indique que ce qui est publié sur la page Facebook de la mairie provient directement de l'application Panneau Pocket sur laquelle les informations sont publiées en majuscules. Cela permet d'ailleurs de mettre en valeur les informations concernant exclusivement la commune et de les différencier de celles provenant de la CCPS, de la Région, ou du Département qui, elles, sont publiées en minuscules.

- ***Est-il possible de sensibiliser les automobilistes empruntant la Rue Basse, voire d'en limiter l'accès de 18h à 8h sur le petit tronçon "angle Rue de Sommaing / angle Ruelle Bourlard" afin d'éviter le massacre des crapauds, grenouilles, salamandres en pleine période de reproduction ? (Cédric DERET)***

Monsieur le Maire indique qu'il a en permanence le souci de protéger la nature et l'environnement, mais qu'il n'est pas envisageable d'interdire la circulation rue Basse. De toute façon, l'interdiction ne serait vraisemblablement pas respectée par les riverains. Il propose plutôt de diffuser l'information sur Panneau Pocket et sur la page Facebook de la commune, afin d'alerter et de sensibiliser les usagers de cette rue et de les inciter à emprunter plutôt la rue de Sommaing aux heures de passage des batraciens.

- ***Peut-on avoir un point sur l'avancée des travaux de l'école ? Et sur l'ouverture de classe ? (Benoît CARION)***

Monsieur le Maire indique qu'il y aura en effet une ouverture de classe en septembre, ce qui permettra une diminution du nombre d'élèves par classe. Il précise que l'effectif total n'augmentera pas pour autant. La difficulté se trouvait dans le fait de trouver un local pour accueillir cette nouvelle classe. En accord avec M. Servoin, c'est l'ancienne classe de M. Duwez qui accueillera la nouvelle classe.

Pour ce qui est des travaux d'électricité, il ne reste que l'éclairage dans la petite entrée à installer. La fibre optique et l'accès à Internet ont été installés.

Quant aux sanitaires, l'entreprise ADR doit terminer les travaux en avril ; pour ce qui est des cloisons, l'entreprise LPL a annoncé une fin des travaux en juillet.

- **Vente de la maison d'Amélie (Benoît CARION)**

Monsieur le Maire indique que la vente de cette dernière a été confiée à plusieurs agences et que c'est en bonne voie. Plusieurs visites ont eu lieu et il faudra procéder à une mise en concurrence des différentes offres.

Benoît CARION ajoute que si la vente est actée, il faudra alors déménager les ateliers municipaux. Monsieur le Maire confirme que ces ateliers pourraient être déménagés sous un car port placé sur le terrain derrière les classes de primaires actuelles ; la salle de pause et le réfectoire des agents municipaux se trouveraient dans les classes de primaires actuelles.

- **Question relative au permis de construire accordé pour l'extension de la chèvrerie (Jacques DOMAS)**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jacques DOMAS, afin qu'il puisse s'exprimer sur ce sujet.

« Je souhaite prendre ici la parole pour relayer les questions et les craintes de certains habitants concernant le dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage caprins de plus de 1400 m² rue du Roniau à proximité de nombreuses habitations. Ce sont donc 160 chèvres supplémentaires qui sont annoncées et s'ajouteront aux 250 déjà présentes, soit un total de 400 chèvres à minima.

Pour rappel des faits :

La demande de permis a été déposée fin février 2021.

Monsieur Le Maire a été sollicité par le Service Instructeur Murs Mitoyens (SIVU) pour donner son avis. Cet avis défavorable a mis en avant notamment les nuisances importantes que ce projet allait engendrer pour les riverains ainsi que la dangerosité du trafic supplémentaire dans la rue du Roniau. La délégation spéciale, en fonction entre mars et juin 2021, est revenue sur l'avis de Monsieur Le Maire via un email datant du 22 avril 2021 en précisant que « compte-tenu du respect de la réglementation en vigueur, rien ne s'oppose à la délivrance du Permis de construire ».

Après les nouvelles élections, un recours gracieux, signé par 14 riverains a été transmis en mairie pour demander l'annulation du permis de construire.

Monsieur Le Maire a alors sollicité une rencontre sur place avec le directeur du Service Instructeur. Ce dernier lui a indiqué que le permis en l'état était légal.

Aujourd'hui, les riverains :

- ne peuvent que déplorer que le Maire de la commune n'ait pas eu la possibilité de juger de la pertinence du développement de cette activité d'élevage après examen de tous les éléments du dossier et

- sont surtout très inquiets pour leurs habitations quant à la suite des évènements.

C'est pour cela qu'ils vous sollicitent, Monsieur Le Maire, dans le but d'avoir une réunion en mairie et de dialoguer avec le dépositaire du permis de construire.

Le but étant que ce dernier présente son projet, les limites de ce projet (extension futures...) et expose les mesures compensatoires qui seront mises en place afin de limiter les nuisances (mouches, odeurs trafic, bruit...) liées aux activités exercées sur ce nouveau site d'élevage.

Ce dialogue est primordial. Il a été inexistant lors des deux mandatures précédentes et cela a conduit à des situations préjudiciables pour certains riverains et à une ambiance délétère. »

Monsieur le Maire remercie J. DOMAS pour avoir éclairé l'ensemble du conseil concernant cette situation et est tout à fait favorable à l'organisation d'une rencontre, afin que chacun puisse s'y exprimer et que des solutions puissent être trouvées pour donner satisfaction à chacune des parties. Il tient à rappeler qu'il avait émis un avis défavorable à la demande d'extension en raison des nuisances sonores et olfactives et de la présence de nombreuses mouches. Il avait également fait valoir l'augmentation de la circulation de camions apportant l'alimentation des caprins, dans une rue particulièrement étroite où la visibilité est très réduite. Pour ces raisons, il ne lui semblait pas opportun d'envisager une extension. Mais cet avis a été remis en cause par la Délégation spéciale. M. le Maire souligne enfin qu'il est important que des activités économiques, commerciales, agricoles,... se développent, mais que cela doit se faire dans le respect du bien-être de tous.

Jacques DOMAS ajoute qu'il y a aujourd'hui un bâtiment d'élevage qui est situé à une dizaine de mètres d'une habitation, ce qui au regard du Règlement Sanitaire Départemental qui encadre ce type d'exploitation, est illégal. Cette proximité est invivable au quotidien pour ses habitants : bruit, odeurs, mouches empêchant d'ouvrir les fenêtres, ... sans compter la dévaluation de leur bien.

Nathalie LODATO s'interroge sur la possibilité d'un recours.

Monsieur le Maire se demande pourquoi le permis de construire initial a été accordé.

Jacques DOMAS souligne également que cette extension se trouve dans la zone de périmètre éloigné du captage, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la qualité de l'eau consommée par les habitants.

Jacques DOMAS souligne le fait que les propriétaires de la chèvrerie ont été appuyés par les deux maires précédents qui ont systématiquement passé sous silence dans leur avis la présence de l'habitation d'un tiers. Il ajoute qu'un Maire doit défendre les intérêts de tous les habitants et non pas favoriser l'intérêt de certains au détriment des autres.

Monsieur le Maire se demande s'il n'y a pas eu un manque de transparence, et rappelle que l'intérêt personnel ne doit jamais l'emporter sur l'intérêt collectif. La rencontre sera donc organisée dans les plus brefs délais.

- **Points d'information par Monsieur le Maire**

- L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 3 septembre à 10h.
- Plus aucune caverne n'étant disponible au cimetière de la commune et de nouvelles demandes étant faites, des devis ont été demandés et trois cavernes vont être commandées.
- Un concert hommage à André Ratte aura lieu le samedi 19 mars 2022 à 20h, avec la participation de la chorale Vent de Joie et d'une chorale extérieure.
- Au sujet des pièces d'or qui avaient été trouvées par les employés communaux, celles-ci ont été vendues pour un montant de 24 000€, soit 12 000€ pour la commune et 12 000€ pour les trois employés communaux les ayant trouvées (4 000€ chacun).
- Plusieurs personnes se sont étonnées de ne plus entendre les cloches de l'église sonner. En effet, elles ne sont plus en état de fonctionnement. Le moteur menaçant de prendre feu et le tableau de

commande étant hors service, il faudra donc procéder à leur réparation/remplacement, ce qui aurait dû être fait depuis plusieurs années, selon l'entreprise qui en assure l'entretien annuel.

- Des travaux d'assainissement vont être effectués par Noréade sur la Rue de Solesmes, depuis la Place du Monument aux Morts jusqu'au Dayton. Ces travaux devraient débuter le 14 mars pour une durée de 3 mois et concernent le remplacement d'une canalisation. La gêne sera cependant limitée pour les riverains, ce chantier étant mobile, et l'accès aux commerces sera maintenu. Une déviation par la Chaussée Brunehaut et la rue de Bermerain sera donc mise en place durant la durée des travaux.

- L'aide aux devoirs fonctionne très bien. Un groupe de communication WhatsApp a été créé, afin de faciliter les échanges entre les bénévoles.

Le prochain Conseil Municipal aura pour sujet principal le vote du budget et aura lieu fin mars, début avril.

21h31, la séance est levée.